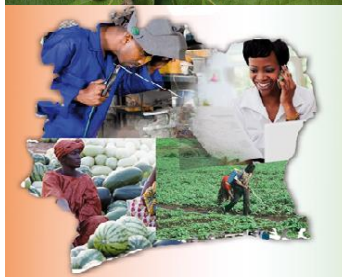


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE

## PRINCIPAUX AXES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI



## ○ GRANDS AXES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) s'inscrit dans le cadre des grandes options et orientations du Président de la République, contenues dans le Plan National de Développement (2012-2015), qui placent la question de l'emploi au cœur de l'action gouvernementale.

L'état des lieux sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire révèle les faiblesses suivantes :

- le taux de chômage préoccupant au niveau des jeunes ;
- la trop grande inadéquation entre la demande et l'offre de travail ;
- le besoin d'accompagner les investissements massifs prévus en 2012-2015 pour mieux tenir compte de la politique de l'emploi ;
- l'insuffisance de synergie dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'emploi ;
- le besoin de renforcer la culture entrepreneuriale ;
- l'insuffisance des données sur le marché de l'emploi.

Pour remédier à ces insuffisances, la PNE propose des stratégies qui s'organisent autour de trois piliers : (i) la stimulation de la création économique ; (ii) l'investissement dans l'accumulation du capital humain ; (iii) la rationalisation de la gouvernance de l'emploi.

Les principales stratégies identifiées consistent à :

- prendre mieux en compte l'emploi dans les politiques transversales et les politiques sectorielles de développement ;
- accompagner les activités privées créatrices d'emploi ;
- renforcer l'action directe de promotion de l'emploi ;
- accroître l'offre de formation et l'adapter aux besoins du marché du travail ;
- renforcer le système administratif et judiciaire pour le contrôle de l'application de la législation du travail ;
- développer le dispositif de protection sociale ;
- dynamiser le marché du travail ;
- sécuriser l'emploi ;
- renforcer la coordination et la synergie entre les institutions en charge des questions de l'emploi ;

La Politique Nationale de l'Emploi constitue le cadre stratégique logique de l'action gouvernementale en faveur de l'Emploi et sa mise en œuvre devrait conduire à court terme à :

- le renforcement d'un environnement propice à l'essor de l'emploi ;
- la disponibilité de l'information sur les opportunités d'emploi et de formation par rapport au marché du travail ;

- l'appui efficace des acteurs du secteur informel afin d'accroître la productivité et les revenus en milieu rural et dans le secteur informel urbain, et d'évoluer vers le secteur formel ;
- la rationalisation de la taille ainsi que des interventions des structures opérationnelles ;
- la mise en place des dispositions incitatives et d'encouragement à l'embauche des jeunes diplômés de l'enseignement technique et supérieur.

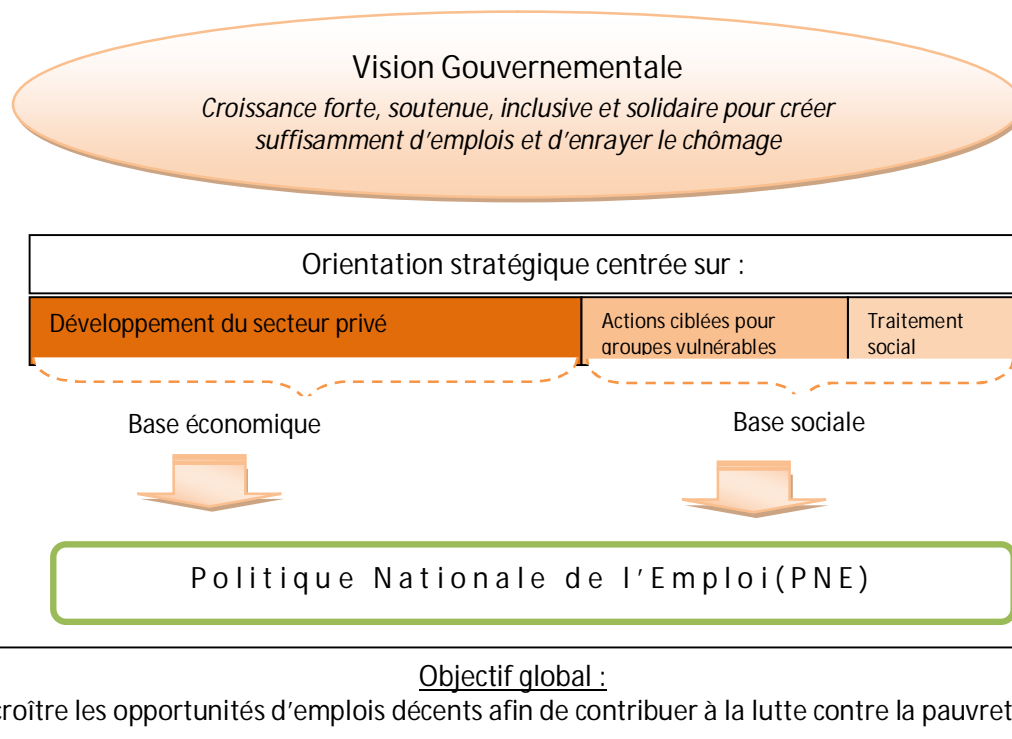
Dans ce cadre, la mise en œuvre de la PNE devrait permettre:

- la création d'au moins 200 000 emplois par an ;
- l'appui des personnes et groupes cibles vulnérables (démobilisés, jeunes, femmes, personnes handicapées) et accroître leur contribution à la production économique ;
- la réduction progressive de l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les profils des sorties du système d'enseignement technique et de formation professionnelle ;
- l'amélioration des conditions de travail pour progresser vers le travail décent ;
- l'accroissement des possibilités d'emploi en milieu rural et dans les villes secondaires, en particulier dans le Nord et l'Ouest de la Côte d'Ivoire ;
- le développement d'un cadre structurel de pilotage plus mobilisant pour l'emploi.

L'opérationnalisation de la PNE se fera à travers l'élaboration d'un plan d'actions regroupant l'ensemble des actions des ministères techniques et structures intervenant dans le domaine de l'emploi.

Elle suivra une démarche rigoureuse en prenant en compte des facteurs tant économiques que sociaux afin de gagner le combat contre la pauvreté qui passe nécessairement par la création d'emplois pour toutes les couches de la population surtout la jeunesse.

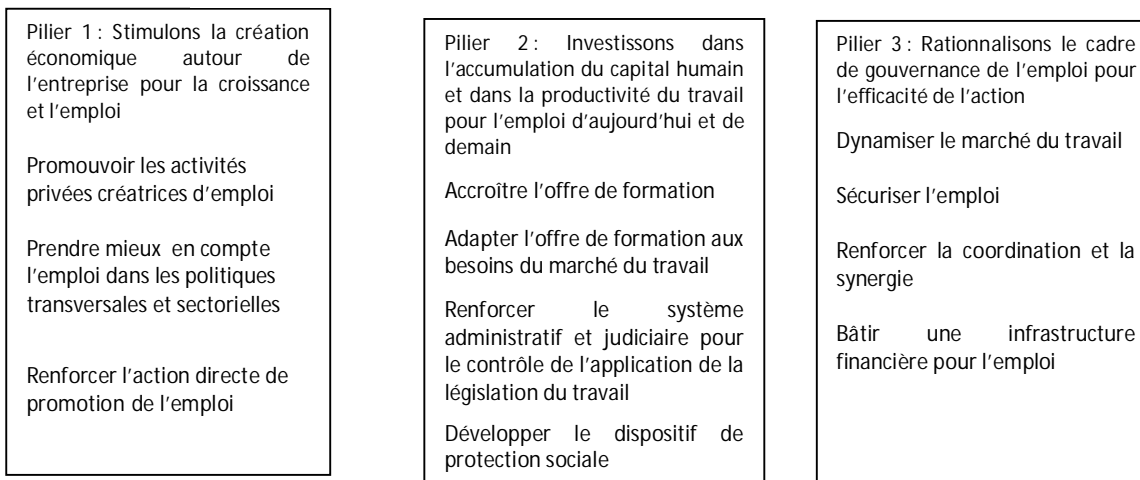
## Démarche de la PNE



### Fondements de la PNE

Rôle « levier » de l'emploi dans la croissance de l'économie  
+  
Rôle « pivot » de l'emploi dans la lutte contre la pauvreté

### 3 piliers d'intervention..



La PNE accompagne la croissance économique, aide à réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, rationalise le cadre institutionnel en matière d'emploi, envisage la révision de la législation du travail pour qu'elle soutienne mieux l'activité économique, propose des projets ciblés (HIMO) en étroite collaboration avec les ministères concernés, améliore l'appareil statistique en liaison avec l'Institut National de la Statistique et renforce l'intervention en faveur des personnes vulnérables.

En cohérence avec le PND, sa mise en œuvre est envisagée à travers, d'une part un plan d'actions prioritaires pour la période 2012-2013 en vue de contribuer à apporter des réponses urgentes au problème du chômage et d'autre part un plan d'action à moyen terme (2013-2015) permettant d'accroître durablement la capacité de l'économie à créer de manière significative des emplois contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de vie des ivoiriens.

Pour mettre en œuvre la PNE, le ministère en charge de l'Emploi, jouera un rôle de coordination, d'accompagnement, d'information et de sensibilisation dans ses rapports avec les autres départements ministériels et structures techniques.

## ○ CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité (MEMEASS) a été créé afin de mettre en œuvre la politique du gouvernement ivoirien en matière de l'Emploi, de travail, des Affaires Sociales et de la Solidarité. Il exerce ses activités conformément au Décret N° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement et au décret N° 2011-281 du 05 octobre 2011 portant organisation du MEMEASS.

### Le MEMEASS

Le MEMEASS est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, des affaires sociales et de la solidarité. En liaison avec les différents départements ministériels intéressés. Les principales attributions du MEMEASS concernent :

- l'application, contrôle et évaluation de la politique nationale en matière d'emploi ;
- la promotion et suivi de l'application des programmes d'ivoirisation des emplois ;
- l'identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les jeunes, les femmes et les handicapés ;
- l'identification et mise en œuvre des mesures visant la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre ;
- la formulation d'actions de mise en œuvre en adéquation de la formation et de l'emploi ;
- l'assistance aux chômeurs et handicapés du travail ;
- le contrôle de l'application des normes, des lois et règlements en matière de travail ;

- la prévention et gestion des conflits collectifs de travail ;
- l'élaboration, coordination, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail, notamment en matière de travail des enfants ;
- le renforcement de la protection des travailleurs, notamment ceux atteints de l'infection à VIH/SIDA ;
- l'élaboration, suivi et contrôle de la réglementation de la médecine du travail en collaboration avec le Ministre de la Santé et de la Lutte contre le SIDA.

### La Direction Générale de l'Emploi (DGE)

La DGE a pour principale mission l'orientation et de la gestion de la politique nationale de l'emploi en Côte d'Ivoire. A ce titre, elle est chargée de :

- Elaborer et de suivre la politique de l'emploi ;
- Promouvoir et de suivre l'application des programmes de créations d'emplois pour les jeunes, les femmes et les handicapés ;
- Mener des actions de mise en adéquation de la formation et de l'emploi ;
- Elaborer et d'évaluer les stratégies de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage en collaboration avec les structures publiques et privées intervenant dans le champ formation-emploi ;
- Veiller à la cohérence de la politique de l'emploi avec la politique de développement économique et social ;
- Veiller à la mise en œuvre des mesures relatives à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale ;
- Définir les stratégies visant à renforcer la capacité d'embauche des entreprises.

La DGE comprend deux (02) Directions Centrales :

- la Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi (DSPE) ;
- la Direction du Suivi et de l'Evaluation de la Politique de l'Emploi (DSEPE).

### L'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE)

L'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) a été créée le 03 février 1993. Elle est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial. Elle assure les missions d'observatoire de l'emploi, des métiers, de la formation et de promotion de l'emploi.

L'AGEPE est chargée de :

- constituer une base de données relatives à l'emploi, au métier, au chômage et à la formation ;
- mettre en œuvre des programmes d'emploi et de formation initiés par le gouvernement ;
- rechercher en liaison avec le Ministère chargé de l'Economie et des Finances le financement pour les programmes d'emploi ;
- réaliser et diffuser toute documentation sur l'emploi et la formation et les résultats des études et enquêtes ;

- conduire toute action visant à assurer une meilleure adéquation emploi-formation ;
- enregistrer et recenser les demandeurs d'emplois ;
- prospecter le marché de l'emploi auprès des entreprises en vue du placement des demandeurs d'emploi
- assurer le conseil en recrutement et en gestion des ressources humaines ;
- sélectionner, conseiller et orienter les demandeurs d'emploi ;
- assurer la gestion administrative et financière de l'aide au chômage.

L'AGEPE dispose de trois organes.

- la Commission Consultative de Gestion ;
- le Comité Scientifique ;
- la Direction Générale.

La Direction Générale de l'AGEPE comprend :

- la Direction de l'Observatoire de l'Emploi, des Métiers et de la Formation ;
- la Direction de la Promotion de l'Emploi.

A ces directions, il faut ajouter les Délégations Régionales qui sont des structures déconcentrées de l'AGEPE.

[www.agepe.ci](http://www.agepe.ci)

#### Le Fonds de Soutien à l'Emploi par les Travaux d'utilité publique à Haute Intensité de Main-d'Œuvre (FSE-THIMO)

L'Etat a créé par décret N° 94-217 du 20 Avril 1994, le Fonds de Soutien à l'Emploi par les Travaux d'utilité publique à Haute Intensité de Main- d'Œuvre dont la pour mission est de mobiliser les ressources nécessaires au soutien de la politique nationale de l'emploi par l'exécution des travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre. Ce Fonds a pour objet le financement de la prise en charge de certains coûts salariaux supportés par les entreprises ou organismes qui réalisent ces travaux.

Le programme FSE-THIMO a un double objectif : apporter un appui aux collectivités territoriales dans leur mission de salubrité, d'une part et structurer un parcours professionnel en vue de l'insertion durable des bénéficiaires dudit projet, d'autre part.

#### Le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)

Approuvé en Septembre 2011, le PEJEDEC vise à appuyer le gouvernement ivoirien dans sa réaction rapide face à la situation économique et sociale d'urgence.

L'objectif de développement du PEJEDEC est d'améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et de développement des compétences des jeunes ivoiriens âgés de 18 à 30 ans.

Les bénéficiaires du projet pourront, plus facilement et plus sûrement, apprendre un métier sûr, bénéficier d'une formation professionnelle adaptée, faire des stages en entreprise et bénéficier de coaching en entrepreneuriat.

En outre, les entreprises et associations professionnelles bénéficieront de ressources humaines qualifiées.

Cette opération d'urgence n'a pas la prétention de traiter toutes les questions structurelles profondes liées à l'emploi, encore moins, offrir un emploi à chacun des jeunes sans-emploi. Elle vise à donner un signal fort d'espoir aux jeunes afin qu'ils comprennent que le gouvernement ivoirien et la Banque Mondiale sont à l'écoute de leurs préoccupations et mettent tout en œuvre pour leur offrir des opportunités concrètes. Le projet servira d'étape initiale dans le lancement de mesures qui auront un impact immédiat sur l'emploi et les moyens de subsistance, dans l'élaboration de partenariats et dans le lancement d'activités pilotes innovatrices et en s'inspirant de ces expériences pour des initiatives futures.

Le projet se déploie à travers plusieurs composantes :

- la création d'opportunités d'emplois temporaires au profit des jeunes dans un délai assez court, par le biais des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ;
- l'offre de formation et/ou une première expérience professionnelle dans les secteurs de croissance économique à travers les programmes :
  - *d'apprentissage;*
  - *de stages directs en entreprises;*
  - *de formations professionnelles accélérées suivies de stage;*
  - *d'Aide à l'auto-emploi.*

[www.pejedec.org](http://www.pejedec.org)





MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE

